

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1049>



Majeurs protégés : la CRCC de Paris propose un accompagnement pour la nouvelle mission

LesEchos.fr

- Sur le web - Flux rss en copie -

Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2025

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

La Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Paris propose aux professionnels intéressés de les accompagner dans le cadre de la nouvelle mission instituée par l'article 512 du code civil relative à l'approbation des comptes des majeurs protégés.